

PROJET de fonctionnement TAP

Ecoles publiques
de Liffré

SOMMAIRE

Les principes du Projet Educatif Local.....	3
Les Temps d'Activités Périscolaires.....	4
Descriptif des TAPs	
L'équipe d'encadrement.....	5
Le public.....	5
Les équipes.....	5
Les horaires.....	5
Les locaux.....	5
La répartition.....	6
Le fonctionnement	
TAP Maternelles.....	7
TAP type Ecole Robert Desnos.....	7
TAP Elémentaires.....	8
TAP type Ecole Jules Ferry.....	8
TAP type Ecole Jacques Prévert.....	9
Les inscriptions aux TAPs.....	10
La Pharmacie.....	11
Le règlement.....	12
Un outil : la charte « pour bien vivre ensemble ».....	13
L'organisation des activités	
Les réunions.....	14
Les informations	
Evolutions du projet.....	15
Sécurité incendie.....	15

Les principes du Projet Educatif Local

Le Projet d'Education Local a été écrit afin d'avoir une ligne directrice cohérente pour tous les acteurs éducatifs de la commune de Liffré.

Tous les acteurs, à leur façon et en fonction de leurs moyens, en complémentarité les uns avec les autres, assurent un rôle d'éducateur dans tous les temps de l'enfant.

- ⇒ Mettre les enfants au cœur du projet ;
- ⇒ Promouvoir le bien-être à l'école ;
- ⇒ Promouvoir le vivre-ensemble ;
- ⇒ Développer l'ouverture sur le monde et la culture ;
- ⇒ Proposer des activités mettant les jeunes en situation d'acteurs.
- ⇒ Développer l'éveil et les compétences des enfants et des jeunes
- ⇒ Éveil corporel, découverte d'activités sportives, découverte de l'environnement
- ⇒ Développement d'activités manuelles (arts plastiques, bricolage, jardinage)
- ⇒ Faciliter la découverte et les pratiques culturelles
- ⇒ Accompagner les familles, les enfants et les jeunes dans l'utilisation des nouveaux médias

Au terme d'un processus engageant l'ensemble de la communauté éducative de son territoire (élus, Education Nationale, associations, parents), la commune de Liffré se dote d'un Projet Éducatif Local (PEL) dont le but consiste : à formaliser ce que les acteurs locaux s'engagent pour, collectivement, assumer leurs responsabilités ; ainsi qu'à accompagner les enfants et les adolescents jusqu'à leur entrée dans l'âge adulte, tout en leur permettant d'être des acteurs dans l'espace social.

Les acteurs éducatifs (école, structures et associations sportives ou culturelles) s'y engagent à considérer l'enfant dans sa globalité et à agir en complémentarité avec la famille, sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant.

Les Temps d'Activités Périscolaires

L'une des ambitions politiques de la collectivité, inscrite dans le Projet Educatif Local et de Territoire, est de favoriser l'autonomie des enfants sur tous les temps d'accueil. Tout au long de l'année, l'enfant doit pouvoir grandir à son rythme dans un environnement sécurisant.

L'équipe met tout en œuvre pour organiser les temps d'activités périscolaires afin que chaque enfant puisse se détendre, expérimenter et découvrir le monde qui l'entoure de façon autonome.

L'aménagement mis en place en réponse au fonctionnement consiste à aménager des espaces, favorisant l'autonomie des enfants. Le fonctionnement, les objectifs, la posture de l'animateur et les consignes à donner aux enfants sont réfléchis dans le cadre de réunion d'équipe régulière.

Un inventaire, très clair et visuel, permettra aux enfants de prendre leurs responsabilités quant à l'entretien et le rangement du matériel. Ainsi nous pouvons également aménager des espaces, qui permettent à l'enfant d'aller à la découverte de nombreuses choses différentes, à son rythme et de développer des compétences dans le champs d'activités qui lui convient/intéresse.

DESCRIPTIF DES TAP

Lieu : Ecoles publiques de Liffré

Organisateur : Mairie de Liffré, rue de Fougères, 35340 Liffré

L'équipe d'encadrement

Les équipes varient selon les écoles.

Directrices Diplômées :

- **Ecoles R.Desnos et J.Ferry** —> Charline RAZE
- **Ecole J. Prévert** —> Laura FREMONT

Animateurs, ATSEM, et éducateurs sportifs : Diplômés ou non (BEATEP, BAFA ou équivalent...)

- Ecole J. Ferry et R. Desnos —> 8 et 14
- Ecole J. Prévert —> 12

Bénévoles : Lire et faire lire, Territoire Ludique, ludothèque, USL, association Curieux de nature, etc.

Le public

Les TAP accueillent les enfants de **la moyenne section au CM2**. Les enfants sont accueillis dans leurs écoles respectives le lundi, mardi, jeudi et vendredi.



Les horaires et locaux

Desnos : 13h45-14h30

Ferry : 15h30-16h30

Prévert : 15h30 - 16h30

Un TAP Récré est proposé le mardi aux écoles Jules Ferry (CP, CE1) et Robert Desnos (MS,GS), et le lundi à l'école Jacques Prévert (CE1-CE2, CE2, CM1, CM2 et ULIS).



La répartition

- Ecole Desnos (Moins de 6 ans) :
La réglementation Jeunesse et Sport convient d'un animateur pour 14 enfants.

- Ecole Ferry (Plus de 6 ans) :
La réglementation Jeunesse et Sport convient d'un animateur pour 18 enfants.

- Ecole Prévert (Plus de 6 ans) :
La réglementation Jeunesse et Sport convient d'un animateur pour 18 enfants.

De plus petits groupes sont constitués selon les projets, les activités et les effectifs.

Toutes les activités sont ouvertes à tous les enfants fréquentant chaque école.

Les âges sont mélangés, chaque enfant peut choisir son espace/activité.

Chaque encadrant peut partir à son activité en veillant bien de ne pas laisser des enfants sans inscription dans une des zones. L'animateur doit orienter l'enfant dans un des pôles.



LE FONCTIONNEMENT

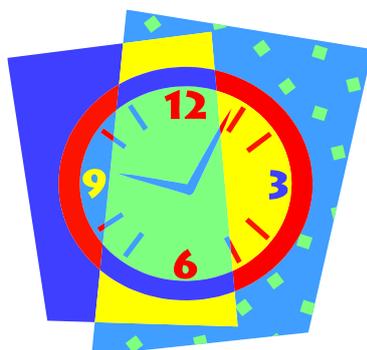
TAP Maternelles Ecole Robert Desnos

TAP type Robert Desnos

Les TAP de Desnos accueillent les enfants de 13h45 à 14h30. Les petites sections sont en sieste, encadrées par deux ATSEM.

13h30 –13h45	Les enfants s'inscrivent aux espaces sur le temps du midi, en se rangeant sous les affiches représentant l'activité ou l'espace choisi. Les enfants choisissent d'eux-mêmes l'espace où ils souhaitent aller.
13h45 - 13h55	A 13h45 : Les animateurs et ATSEM prennent en charge les enfants de leur activité dans la cour. Ils partent en activité.
13h55-14h25	Activité dans les différents espaces
14h25-14h30	Pour le retour en classe, les animateurs se positionnent de façon à ce que les enfants puissent se rendre en libre circulation aux toilettes puis dans leur classe.

Tous les enfants qui arrivent de chez eux sont pris en charge au portail maternelle par la directrice des TAP.



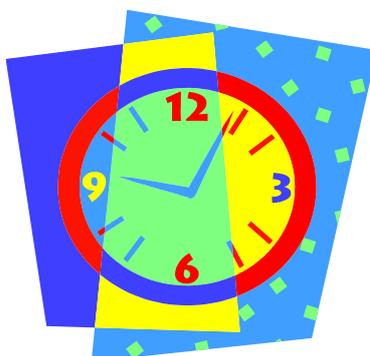
TAP Elémentaires **Ecoles Jules Ferry et Jacques Prévert**

TAP type Jules Ferry

Les TAP de Ferry accueillent les enfants de 15h30 à 16h30 . **Les enfants concernés sont les 6-7 ans (CP-CE1)**

15h30-15h40	Les enfants, s'étant inscrits sur le temps du midi avec leur carte sur l'espace qu'ils souhaitent, se dirigent directement vers l'espace qu'ils ont choisi. Les enfants n'allant pas aux TAP sont accompagnés vers la sortie avec leur enseignant.
15h40-16h25	Les enfants sont dans les différents espaces.
16h30	Les enfants allant en accueil périscolaire du soir viennent s'asseoir dans la salle polyvalente, pour les CE1 et dans la bibliothèque pour les CP. Les animateurs les prennent en charge et les emmènent prendre le goûter au restaurant. Pour les enfants n'allant pas à l'accueil périscolaire, les enfants partent par petits groupes avec la directrice vers la sortie. Un animateur reste à la porte pour réguler la sortie.

Mardi : TAP récré



TAP type Jacques Prévert

Les TAP de Jacques Prévert accueillent les enfants de **15h30 à 16h30**.
Les enfants concernés sont les 8-11 ans (CE1-CM1-CM2-ULIS)

<p>15h30-15h35</p>	<p>Sonnerie pour signaler la fin de la journée scolaire. Les enfants ne participant pas aux TAP sont accompagnés par les enseignants à la sortie de l'école. Les enfants participants aux TAP se rendent dans les espaces où ils se sont inscrits, de manière autonome, le midi.</p>
<p>15h35-16h25</p>	<p>Les enfants sont en activité dans les différents espaces.</p>
<p>16h30 Sortie seul ou accompagnée</p>	<p>A la sonnerie, les enfants qui rentrent chez eux, montrent obligatoirement leur carte de sortie afin de vérifier s'ils sortent accompagné ou seul. La sortie seule se fait par le portail à vélo de l'école, la sortie accompagnée se fait par le hall d'entrée. Si il était prévu une sortie seul pour votre enfant et que finalement vous êtes présent pour le récupérer, merci d'aller au portail à vélo (côté gymnase de J.Prévert). Les enfants non récupérés par leur famille se rendent à l'accueil périscolaire avec les autres enfants inscrits. Le départ de l'école pour l'AP du soir est à 16h35.</p>
<p>16h30</p>	<p>Un animateur se rend dans la cour N°2 pour accueillir les enfants qui vont à l'accueil périscolaire. Les enfants effectue leur pointage de manière autonome et se rendent ensuite, avec les animateurs, à la cantine centrale pour y prendre leur goûter. A 17h10, ils se rendent à l'EIG jusqu'à 19h.</p>

Les inscriptions

Les inscriptions aux TAP sont **obligatoires**, elles se font sur l'espace famille.

Celles-ci doivent être réalisées, dernier délai le mardi de la semaine précédente pour la semaine suivante* (et le dernier mardi avant les vacances pour la rentrée).

***exemple : pour réserver pour la semaine du 17/09, je dois me connecter avant le mardi 12/09 au soir.**

Il est possible **d'annuler votre réservation 48h avant** la date souhaitée, et cela avant 9h00 :

- envoyer un mail à la boîte mail jeunesse : restauration@ville-liffre.fr

- merci de mettre un mot dans le cahier de liaison de votre enfant afin d'en informer son enseignant.

La Pharmacie

Une **infirmierie** se trouve dans chaque école. Elle dispose de lits et permet d'être au calme pour soigner les enfants ou y allonger les plus malades.

Tous les soins apportés aux enfants sont notés sur un registre d'infirmierie et, en fonction de la gravité des blessures, sont notifiés dans le cahier de liaison de l'enfant, pour en informer les parents le soir-même.



Le Règlement

Un outil « pour bien vivre ensemble » est élaboré afin de définir un **cadre commun** à tous, et de faciliter sa compréhension par les enfants.

Par ailleurs **les animateurs affinent et adaptent cet outil aux groupes d'enfants** dont ils ont la charge, et au **contexte de chaque activité**, dans un souci de cohérence et de justesse.

Cet outil a pour objet d'**établir un cadre nécessaire à l'apprentissage de la vie en collectivité et de la citoyenneté.**

L'animateur doit faire preuve de souplesse et être capable de prendre en compte les individualités.

Cet outil est la base d'un dialogue et d'une communication avec les enfants, qui restent essentiels dans la mise en place de ces règles de vivre ensemble.

Ce cadre commun est également un **support** pour définir les **règles d'utilisation de chaque espace.**



Pour bien vivre ensemble

Je respecte les autres

Je suis poli : Les mots de politesse (bonjour, merci...) permettent d'avoir un bon contact avec les autres. Dire des gros mots renvoie une mauvaise image de soi et insulter les autres peut les blesser.

Je parle calmement : Parler trop fort gêne tout le monde.

J'accepte tout le monde et j'aide les plus fragiles : Je ne mets pas quelqu'un de côté parce qu'il est différent de moi. J'accepte tous ceux qui m'entourent, quelle que soit leur origine, couleur de peau, religion, handicap... Je vais vers eux et les aide à s'intégrer aux autres.

Je ne fais pas de mal aux autres : Pas de moquerie, pas de violence. Je ne fais pas aux autres ce que je n'aimerais pas qu'on me fasse !

Je me respecte moi-même

J'ai une bonne hygiène : Je me lave les mains avant chaque repas et chaque fois que je passe aux toilettes. Je mets ma main devant la bouche quand je tousse. Une bonne hygiène permet d'éviter les microbes et les maladies, de se sentir bien.

Je ne sors jamais de l'école sans animateur : À l'intérieur de l'école, je suis en sécurité. Les animateurs sont là pour veiller sur moi. Lorsqu'on sort de l'école, lors de la fin de TAP, je veille à écouter les consignes de l'animateur : ces consignes sont faites pour me protéger.

Je marche tranquillement pour aller d'un endroit à un autre : Rien ne sert de courir, j'ai tout mon temps devant moi. En courant je risque de tomber, me faire mal ou bousculer quelqu'un d'autre.

Je demande à un animateur de m'accompagner à l'armoire si j'ai besoin de prendre ou de ranger du matériel : L'armoire est gérée par les adultes uniquement. L'animateur peut me montrer où prendre et où ranger mon matériel.

Je respecte le matériel, les lieux,... et la planète !

Je prends soin du matériel qu'on me prête :

Ce matériel a une valeur. Ce sont mes copains et moi qui jouons et qui l'utilisons. Si je n'en prends pas soin je devrai me servir de matériel abîmé voire même inutilisable (jeux de société incomplets, raquette de tennis sans filet, ballon dégonflé...)

Je nettoie le matériel et le range à sa place : Je préfère utiliser du matériel propre et c'est plus facile de le trouver s'il est rangé à sa place. Le matériel s'abîme plus vite si il n'est pas nettoyé.

Je laisse les lieux propres derrière moi : Je tire la chasse d'eau, je débarrasse la table, je nettoie les éviers salis par la peinture... Cela permettra de retrouver ces lieux propres lorsque j'y retournerai. Il est désagréable de s'asseoir sur un WC sale ou dans un endroit plein de peinture !

Je jette mes déchets dans les bonnes poubelles : Notre planète est polluée, et donc elle se réchauffe. À cause du réchauffement il y a de plus en plus de catastrophes naturelles (fonte des glaciers, montée des eaux, inondations, incendies...). Si je trie mes déchets, ils seront recyclés et il y aura donc moins de pollution !

L'ORGANISATION DES ACTIVITES

Les Réunions

Coordination TAP : 6 réunions de 2h sont organisées pour préparer les TAP : Projet, animation, débriefing, infos à faire passer, etc.

Réunion avec les enseignants : 1 au début de l'année scolaire pour que chacun se rencontre. Permet un échange avec les enseignants sur les projets prévus, mais c'est aussi un temps qui favorise la réalisation de projets en commun.

Comité de suivi : 2 réunions de 1h par école, dans l'année, sont prévues avec toutes les personnes concernées par les TAP (enseignants, bénévoles, animateurs, parents d'élèves) pour pouvoir faire un bilan des mois passés, se passer les informations, et apporter des améliorations au fonctionnement si nécessaire. Un animateur par école devra être choisi pour représenter l'équipe.

INFORMATIONS

Projet de fonctionnement, Projet de service et Projet Educatif Local (PEL)

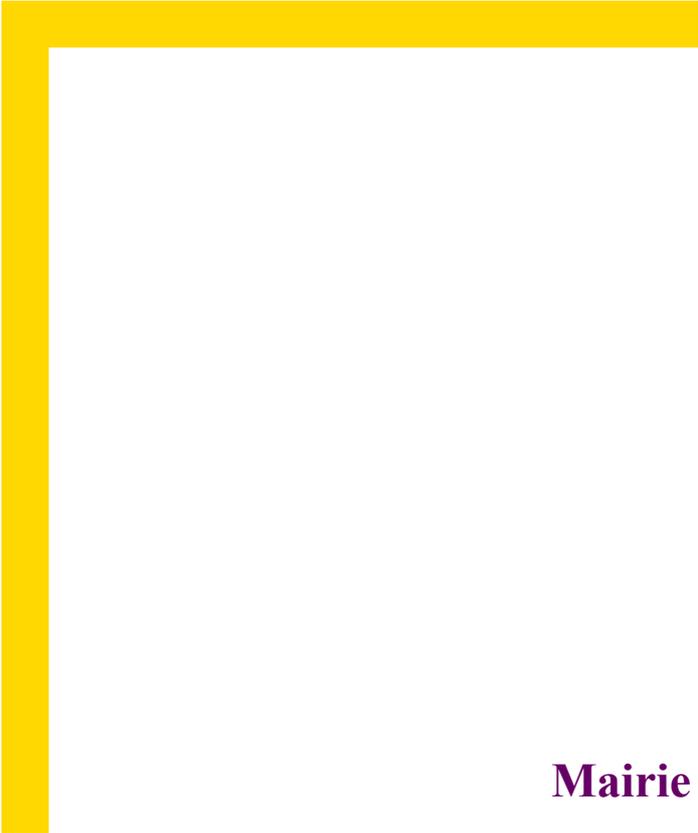
Ce **projet de fonctionnement** pourra être amené à évoluer en fonction du **projet global de service** et du **PEL** porté par la collectivité, sur chaque site périscolaire et extrascolaire.

La sécurité Incendie

Les **indications** en matière d'incendie sont affichées dans les écoles.

Un **protocole d'évacuation** est mis en place : il décrit la conduite à tenir par les animateurs et par l'équipe de direction en cas d'incendie. Ce protocole est le même qu'effectué au centre de loisirs.





Mairie de Liffré

Service Enfance/Jeunesse



Directrice/teur des TAP à R.Desnos / J.Ferry :
06 26 21 20 15



Directrice/teur des TAP à J.Prévert :
06 11 65 00 86